

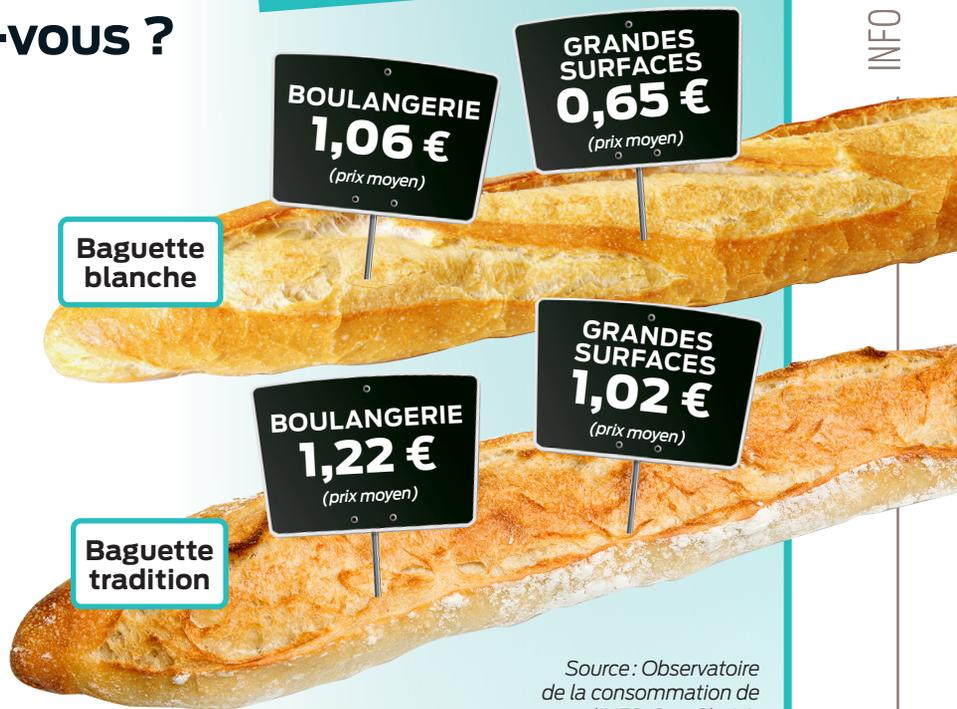
Baguette Combien la payez-vous ?

Début 2023, les enquêteurs des associations locales de l'UFC-Que Choisir ont visité 581 grandes surfaces et boulangeries dans 46 départements. Ils ont relevé les prix des baguettes et vérifié l'évolution des tarifs depuis décembre 2022.

Le prix de la baguette blanche s'élève, en moyenne, à 1,06 € en boulangerie, et oscille entre 0,98 et 1,20 € selon les points de vente. En grande distribution, il atteint 0,65 €, avec une variation de 0,29 à 1,10 €.

La baguette de tradition coûte, en moyenne, 1,22 € en boulangerie. Elle se vend de 1 à 1,40 € en fonction des magasins. En supermarché, son tarif moyen est de 1,02 € et fluctue de 0,75 à 1,30 €. Si depuis la fin de cette enquête, le prix du pain est, semble-t-il, resté stable, entre décembre 2022 et janvier 2023, il avait été majoré par 35% des grandes surfaces et 44% des boulangeries.

Les stats de Que Choisir



Source : Observatoire de la consommation de l'UFC-Que Choisir.

INFORMATION DU CONSOMMATEUR

Google mis à l'amende

Vous voulez réserver une chambre d'hôtel sur Google, malheureusement la plateforme vous présente des offres sans vous préciser si l'annulation est possible ? Vous cherchez une application mobile dans le Google Play, mais rien ne semble justifier le classement des résultats affichés ? Toujours sur le Google Play, vous laissez un avis sur une appli, il n'est pas publié et on ne vous explique nullement pourquoi ? Sachez que vous êtes un consommateur mal informé aux yeux du Code de la consommation. C'est ce qui a poussé la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) à infliger à Google Ireland (le siège européen de l'entreprise) une amende de 2,015 millions d'euros. Cette sanction fait suite à des contrôles, réalisés en 2021, qui ont révélé des pratiques pour le moins contestables. Il est ainsi reproché au géant américain :

Un défaut d'informations relatives aux critères de classement des résultats sur son moteur de recherche.

Une absence d'informations sur les conditions tarifaires des offres d'hébergement touristique (par exemple, le petit-déjeuner est-il inclus ou non dans le prix ?) proposées sur le module de recherche et de comparaison dédié.

Un manque d'informations en ce qui concerne les critères de classement des applications, la qualité de l'offreur (professionnel ou particulier) et les modalités de paiement et de règlement des litiges sur la boutique d'applis Google Play.

Le fait de ne pas communiquer à l'auteur d'un avis déposé sur le Google Play la ou les raisons ayant conduit au refus de sa publication.

La DGCCRF tient cependant à préciser que, depuis ses contrôles, « une partie des manquements sanctionnés a été corrigée ». Mais pas tous ! ♦

CULOTTES MENSTRUELLES

Remboursement en vue

Le gouvernement a annoncé le prochain remboursement par la Sécurité sociale des culottes menstruelles. Un collectif de la filière textile française demande que seuls les articles fabriqués sur notre sol soient concernés. Alors qu'en toute logique, le premier critère à appliquer devrait être leur performance. Hélas, les résultats de notre test (QC n° 611) montrent que provenance locale et efficacité auraient plutôt tendance à être inversement corrélées.

